

Département

Haute-Loire

Arrondissement

Le Puy-en-Velay

Commune

**MOUDEYRES**

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
08 AVRIL 2024 A 20H30**

*Effectif légal du conseil municipal : 10*

*Nombre de conseillers présents : 6*

*Date de convocation : 02.04.2024*

*Secrétaire de séance : GIROUD Florence*

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2024
2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget Principal
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 - Budget Chaumière des Saveurs
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
5. Application de la fongibilité des crédits suite à la mise en place de la norme comptable M57
6. Vote du budget primitif 2024 – Budget Principal
7. Vote du budget primitif 2024 – Budget Chaumière des Saveurs
8. Subvention Portage des Repas et Amicale des Sapeurs Pompiers
9. Entretien des espaces verts

**QUESTIONS DIVERSES**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GIROUD Florence
	CHANAL Fabrice		GRAIL Jérôme
	GENTES Laurent		PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s) : DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

Absent(s) : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

**1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 mars 2024**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 mars 2024.**

## 2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Principal

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### BUDGET COMMUNAL

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	43 711.55
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	39 807.32
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>83 518.87</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	10 771.62
SOLDE DES RESTES A REALISER	14 600.00
<b>AFFECTATION</b>	<b>83 518.87</b>
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	30 000.00
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	53 518.87

## 3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Chaumière des Saveurs

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Chaumière des saveurs, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

### BUDGET ANNEXE LA CHAUMIERE DES SAVEURS

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.61
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	-0.19
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>0.42</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT (D 001)	-6 864.53
SOLDE DES RESTES A REALISER	0.00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>6 864.53</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>0.42</b>
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT	0.42
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00</b>

## 7. Vote du budget primitif 2024 – Budget Chaumière des Saveurs

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2024 Chaumière des Saveurs qui s'élève en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	LIBELLE	2024	2023	CHAP	LIBELLE	2024	2023
011	Charges générales	5 500.00	4 300.00	70	Prod services, domaine...	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	73	Impôts et taxes	0.00	0.00
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	10.00	75	Autres produits de gestion courante	4 200.00	0.00
66	Charges financières	4 050.44	4 378.28	77	Produits exceptionnels	39 399.36	43 658.00
68	Dotations aux provisions (créances douteuses)	600.00	0.00				
023	Virement à la section d'investissement	12 433.92	13 964.53				
042	Opérations d'ordre (amortissements Immeuble et mobilier)	34 444.00	34 444.00	042	Opérations d'ordre (amort Subventions)	13 439.00	13 439.00
002	Déficit reporté	0.00	0.19	002	Excédent reporté	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>57 038.36</b>	<b>57 097.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>57 038.36</b>	<b>57 097.00</b>

  

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	LIBELLE	2024	2023	CHAP	LIBELLE	2024	2023
001	Déficit d'investissement	6 864.53	8 772.46	001	Excédent d'investissement	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dont affectation du résultat N-1)	0.42	0.00
21	Immobilisations corporelles	5 000.00	5 000.00	13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	23 674.81	23 197.07	16	Emprunts et dettes assimilées	2 100.00	2 000.00
				021	Virement de la section de fonctionnement	12 433.92	13 964.53
040	Opérations d'ordre (amort. Subventions)	13 439.00	13 439.00	040	Opérations d'ordre (amortissements Immeuble et mobilier)	34 444.00	34 444.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>48 978.34</b>	<b>50 408.53</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>48 978.34</b>	<b>50 408.53</b>

## 8. Subvention Portage des Repas et Amicale des Sapeurs Pompiers

Comme pour les années précédentes, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention à l'Association de portage des repas à domicile, basée à Laussonne. Cette association apporte un service précieux pour certains habitants âgés de la commune grâce au portage de repas à domicile.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à la commune de Moudeyres par l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Laussonne. Dans cette lettre, l'amicale sollicite une aide financière de la part de la commune afin d'organiser le cross départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire (budget prévisionnel estimé à 6 000€).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement :

- d'une subvention de 700 € à l'association de portage des repas ;
- d'une subvention de 500 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Laussonne.

## 9. Entretien des espaces verts

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence d'employé communal, l'entretien de la commune a été assuré en 2022 et sur une partie de 2023 par l'entreprise individuelle de Jean-Marc Gire, basée à Moudeyres et exerçant l'activité de paysagiste.

## 4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire rappelle que les bases des taxes locales augmentent de plus de 5% sur 2024.

Dans ce contexte, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir à l'identique de 2023 le taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2024 :

- 26,17 % : Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33,47 % : Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 10,43 % : Taxe d'habitation

Vote : 4 voix pour ; 3 voix contre (Éric CELLE, Florence GIROUD, Jérôme GRAIL)

## 5. Application de la fongibilité des crédits

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

## 6. Vote du budget primitif 2024 – Budget Principal

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2024 Communal qui s'élève en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	LIBELLE	2024	2023	CHAP	LIBELLE	2024	2023
011	Charges générales	87 250.00	75 450.00	70	Produits services (survol aérien, RODP...)	2 963.84	2 442.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 200.00	22 900.00	73	Impôts et taxes (comcom, éoliennes...)	36 700.00	36 800.00
014	Atténuation de produits	9 700.00	9 700.00	731	Fiscalité locale (Tf, TFNB...)	37 500.00	36 442.00
65	Autres charges de gestion courante (dont subvention Chaumière des Saveurs)	79 770.00	84 729.58	74	Dotations et participation	89 851.00	86 902.00
66	Charges financières (intérêts dette)	8 875.86	4 001.27	75	Autres produits gestion courante (loyers)	25 500.00	20 000.00
68	Dotations aux provisions (créances douteuses)	200.00	0.00				
023	Virement à la section d'investissement	25 864.96	18 744.50				
042	Opérations d'ordre (amortissements)	6 172.89	6 867.97	002	Excédent reporté	53 518.87	39 807.32
TOTAL DEPENSES		246 033.71	222 393.32	TOTAL RECETTES		246 033.71	222 393.32

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
CHAP	LIBELLE	2024	2023	CHAP	LIBELLE	2024	2023
001	Déficit d'investissement	0.00	7 272.93	001	Excédent d'investissement	10 771.62	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	8 200.00	10	Dotations, fonds divers et réserves (dont affectation du résultat N-1)	30 000.00	47 000.00
21	Immobilisations corporelles	170 896.64	105 013.48	13	Subventions d'investissement	104 824.00	56 263.04
16	Emprunts et dettes assimilées (capital dette)	9 536.83	10 389.10	16	Emprunts et dettes assimilées (caution)	2 800.00	2 000.00
				021	Virement de la section de fonctionnement	25 864.96	18 744.50
				040	Opérations d'ordre (amortissements)	6 172.89	6 867.97
TOTAL DEPENSES		180 433.47	130 875.51	TOTAL RECETTES		180 433.47	130 875.51

Suite à l'arrêt de l'activité de Mr Gire, il est nécessaire de trouver rapidement une autre solution pour l'année 2024. L'équipe verte de la Communauté de Communes interviendra ponctuellement (au total environ deux semaines) mais cela ne permettra pas de faire l'entretien régulier de la commune.

Afin de répondre à ce besoin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis. Le premier de l'entreprise Serge Roux, basée à Saint-Germain-Laprade, propose un tarif horaire de 43€ à 55€ HT selon le type d'intervention. Le deuxième devis de la SARL Gentes et Fils, basée à Moudeyres, propose un tarif horaire de 27€ HT.

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, Laurent GENTES, qui ne prend pas part au vote.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de confier différents travaux d'entretien de la commune à la SARL Gentes et Fils pour la période du 15 avril au 15 novembre 2024. Le Conseil autorise le Maire à établir et signer une convention avec la SARL Gentes et Fils.**

**Vote : 3 voix pour ; 2 abstentions (Yoann PERBET, Florence GIROUD)**

## Questions diverses

- Chaumière des Saveurs : la bascule de l'abonnement EDF a pris du retard et le locataire devra s'acquitter des montants payés à tort par la commune. Le locataire a fait plusieurs demandes de travaux : élagage de certains arbres trop proches du chaume, réalisation d'une terrasse en dur devant la chaumière, utilisation d'une partie de l'aire de jeux pour mettre des tables pendant l'été (permettrait de limiter le bruit côté rue). Pour l'investissement de nouveaux éléments dans la cuisine, le conseil préfère que l'achat soit réalisé directement par le locataire.
- Gîte mairie : le gérant de la Chaumière Gourmande est intéressé pour louer le gîte afin d'y loger son personnel.
- Gîte assemblée : la locataire a fait part de coûts d'électricité très importants. Aucun problème sur l'installation n'a été détecté. La fenêtre des combles en pignon a été cassée par les récentes tempêtes, elle sera réparée. Des travaux de réfection et notamment d'isolation, seront étudiés pour 2025 mais ils nécessiteront le départ temporaire des locataires. Une diminution de loyer est évoquée pour compenser les charges d'électricité. Parmi les pistes d'économie, le DPE indique une perte de chaleur importante par la VMC qui pourrait être coupée.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h31***

**Le Maire  
Laurent GENTES**

A circular official stamp of the commune is partially visible behind the signature. The signature is written in black ink over the stamp.

**Le secrétaire de séance**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Girou', is written over a faint circular stamp.